

Nombre de  
membres en  
exercice

**27**

Présents et  
représentés

**23**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 16 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux  
Le seize du mois de septembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le neuf septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Ségolène GUICHARD, 1ère Vice-Présidente.

#### Délibération

Date de mise  
en ligne

22 SEPT.  
2022

Déposée en  
Préfecture le

19 SEPT.  
2022

#### Etaient présents

Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

#### Etaient excusé(e)s

Jean-Pascal ALBRAN, François ASTORG, Frédérique LARDET, Jean-Claude MARTIN

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Le service de gestion comptable d'Annecy présente les créances non recouvrées figurant dans les comptes du Grand Annecy pour admission en non-valeur.

Il s'agit de :

- clôture pour insuffisance d'actif sur règlement ou liquidation judiciaire ;
- surendettement avec décision de justice d'effacement de dettes ;
- créances anciennes irrécouvrables.

Toutes les voies de recours relatives aux créances ayant été épuisées, les admissions en non-valeur suivantes sont proposées :

Motif	Exercice	Budget principal	BA eau potable	BA pépinières d'entreprises	BA Semnoz	BA valorisation des déchets
Clôture pour insuffisance d'actif	2013 à 2022	1.356,00 €	18.951,03 €	7 544,90 €		13.276,25 €

Effacement de dettes pour surendettement	2011 à 2021	671,78 €	15.524,56 €			
Poursuite sans effet	2012 à 2022		40.759,49 €		3.664,19 €	
Reste inférieur au seuil de poursuite	2012 à 2022		4.171,98 €			
Total		2.027,78 €	79.407,06 €	7.544,90 €	3.664,19 €	13.276,25 €

Des crédits correspondants sont inscrits aux budgets primitifs et supplémentaires 2022.

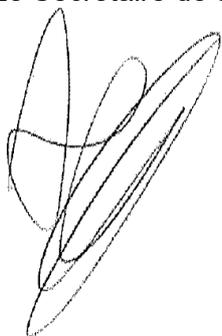
**LE BUREAU DECIDE :**

d'approuver ces admissions en non-valeur.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 23

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.